

Les comportements violents: comparaison des couples selon que l'homme est perçu ou non par sa conjointe comme un joueur problématique

Annie Goulet¹ & Isabelle Giroux¹

¹École de psychologie, Université Laval, Québec, Québec, Canada

Résumé

Les problèmes conjugaux, rapportés par une grande proportion de joueurs problématiques, pourraient dégénérer en comportements violents. Le but de l'étude consiste à comparer les couples dans lesquels l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique avec les couples dans lesquels l'homme est perçu comme un joueur non problématique, quant aux dimensions et à la gravité des comportements violents manifestés et subis par les conjointes. Des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de 156 participantes, dont 54 en couple avec un joueur perçu comme problématique. Les résultats montrent que plus de femmes en couple avec un joueur perçu comme problématique rapportent commettre des comportements de violence physique et des formes graves de violence psychologique ou verbale, comparativement à celles dont le conjoint n'est pas perçu comme un joueur problématique. Ces conjointes sont aussi plus nombreuses à être victimes de violence physique et psychologique ou verbale, et des formes graves de ces types de violence. À échéance, une meilleure compréhension de la violence chez ces couples pourra servir de balise pour adapter les interventions offertes aux joueurs et à leurs proches.

Abstract

Marital problems, reported by a vast majority of problem gamblers, could worsen into violent behaviors. The purpose of this study consists of comparing couples in which the woman perceives her partner as a problem gambler with couples in which the partner is perceived as a non-problem gambler regarding dimensions and severity of violent behaviors inflicted and experienced by the women. Telephone interviews were conducted with 156 participants, 54 of which were in a relationship with a perceived problem gambler. Results indicated that more women with a perceived problem gambler partner report committing behaviors of physical violence and severe forms of psychological/verbal violence, compared with those whose partner is not perceived as a problem gambler. A greater number of these women were also

victim of physical and psychological/verbal violence and of severe forms of these types of violence. In the long term, a better understanding of violence among these couples will provide guidelines to adapt interventions offered to gamblers and their relatives.

Introduction

Depuis les années 70, la violence conjugale est considérée comme une problématique sociétale majeure en raison de son incidence dans les ménages et de ses conséquences physiques et psychologiques sur les victimes (Nicholls et Hamel, 2015). Il est reconnu que les couples dans lesquels il y a présence de problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont plus à risque de vivre des difficultés conjugales importantes, notamment une dynamique de violence au sein de leur couple (Caetano, McGrath, Ramisetty-Mikler et Field, 2005; Flake et Forste, 2006; Foran et O’Leary, 2008). A-t-on raison de croire que les couples dans lesquels l’homme est perçu par sa conjointe comme ayant un problème de jeu sont également plus à risque de vivre de la violence conjugale?

Le jeu pathologique, nommé Gambling Disorder dans la plus récente édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5), se définit par des comportements de jeu problématiques persistants et récurrents qui entraînent une détresse ou un dysfonctionnement importants, pendant une période consécutive de 12 mois (American Psychiatric Association [APA], 2013). Pour recevoir un diagnostic, le joueur doit répondre à quatre des neuf critères diagnostiques correspondant à ce trouble (APA, 2013). Les joueurs à risque, pour leur part, vivent certaines conséquences négatives dues à leurs habitudes de jeu, mais ne satisfont pas aux critères nécessaires au diagnostic (Shaffer, Hall et Vander Bilt, 1999). Certains facteurs de risque sont associés aux problèmes de jeu – notamment, être un homme, avoir une précarité d’emploi, un faible niveau de scolarité, présenter un problème d’abus d’alcool ou de drogues, ou de dépendance à l’alcool ou aux drogues (Johansson, Grant, Kim, Odlaug et Götestam, 2009).

Les répercussions de la participation au jeu peuvent toucher plusieurs aspects de la vie des joueurs (par exemple, financiers, interpersonnels, psychologiques et professionnels). Ce sont les conséquences financières qui procurent le plus grand niveau de stress pour les joueurs problématiques et leur conjointe (Kalischuk, Nowatzki, Cardwell, Klein et Solowoniuk, 2006; Makarchuk, Hodgins et Peden, 2002). Les conjointes tendent d’ailleurs à souffrir de symptômes physiques associés à leurs émotions négatives, tels que des maux de tête chroniques ou violents, des problèmes gastro-intestinaux et des symptômes de grippe (Lorenz et Yaffee, 1988; 1989).

Dans ce contexte, le jeu problématique chez un partenaire est à même d’entraver la relation conjugale. Selon Tepperman, Korn et Lynn (2006), 58% des joueurs

pathologiques rapportent vivre d'importants problèmes familiaux causés par leurs habitudes de jeu. Dans une étude réalisée auprès de joueurs pathologiques en traitement, près de 37% rapportent que l'une des conséquences les plus dommageables du jeu concerne les difficultés conjugales, notamment les reproches, la colère et la perte de confiance du conjoint (Morasco, Weinstock, Ledgerwood et Petry, 2007). De plus, une grande proportion des couples où l'un des conjoints est joueur problématique présenteraient des stratégies de résolution de conflits inadaptées (Kalischuk et al., 2006), un manque de communication et des conflits répétitifs (Hodgins, Shead et Makarchuk, 2007).

Les caractéristiques personnelles du joueur problématique sont susceptibles d'avoir un impact sur la relation de couple et les conflits conjugaux. Il est d'ailleurs reconnu que l'impulsivité est un trait de personnalité associé au jeu pathologique (Bagby et al., 2007; Folino et Abait, 2009; Steel et Blaszczyński, 1998), de même qu'aux comportements antisociaux, dont les gestes violents (Folino et Abait, 2009). Certains écrits établissent un lien entre le jeu pathologique et des comportements agressifs dans un contexte conjugal (Wiebe, Single et Falkowski-Ham, 2003).

Depuis plus de dix ans, les chercheurs portent d'ailleurs une attention grandissante à la présence de violence conjugale chez les joueurs problématiques (Korman et al., 2008; Muelleman, DenOtter, Wadman, Tran et Anderson, 2002). Étant donné que les problèmes de jeu sont plus prévalents chez les hommes (Johansson et al., 2009; Kairouz et Nadeau, 2010), les études en lien avec la violence conjugale ont été principalement réalisées auprès de joueurs problématiques masculins. Les auteurs constatent que les conjointes de joueurs problématiques sont plus souvent victimes de comportements de violence physique (Afifi, Brownridge, MacMillan et Sareen, 2010; Lorenz et Shuttlesworth, 1983; Muelleman et al., 2002). De fait, un nombre important de joueurs problématiques rapportent avoir commis des actes de violence envers leur partenaire (Bland, Newman, Orn et Stebelsky, 1993; Korman, Collins, Littman-Sharpe, McMain et Skinner, 2005).

Bland et al. (1993) rapportent que 23% des 30 joueurs pathologiques interrogés dans le cadre d'entrevues individuelles ont admis avoir plus d'une fois frappé leur conjointe ou lui avoir lancé un objet. Une autre étude réalisée par entrevues en face à face auprès de 286 femmes en couple se présentant à l'urgence d'un hôpital révèle que 64% des femmes vivant de la violence conjugale et dont le conjoint est perçu comme présentant un problème de jeu attribuent la violence subie au problème de jeu du conjoint (Muelleman et al., 2002). Korman et al. (2008) ont recruté, au moyen de publicités dans les médias, les lieux publics et les centres de traitement pour le jeu, 246 joueurs problématiques en couple, hommes et femmes confondus. Leurs résultats mettent en évidence que près de 56% de ces joueurs ont perpétré des actes de violence conjugale graves (coercition physique et sexuelle) et 74%, des abus psychologiques. Les conclusions à en tirer sont néanmoins limitées par l'absence de groupe de comparaison.

Malgré l'intérêt de ces études, plusieurs aspects de la violence conjugale chez ces couples demeurent peu étudiés. La violence conjugale est multidimensionnelle,

c'est-à-dire physique, sexuelle, psychologique ou verbale et économique (DeKeseredy et Dragiewicz, 2009; Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 2007). Toutefois, aucune étude sur la violence chez les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu ne dresse un portrait de ces différentes dimensions. Certains types de violence, comme c'est le cas de la violence économique, demeurent même non étudiés.

En plus de peu documenter l'aspect multidimensionnel de la violence conjugale chez les couples où il y a présence de jeu problématique, les quelques études sur le sujet omettent pour la plupart de tenir compte de la réciprocité de la violence, c'est-à-dire la manifestation de comportements violents par les joueurs et par leur conjointe (Weston, Temple et Marshall, 2005). Pourtant, certains auteurs avancent que la violence conjugale est plus fréquemment perpétrée par les deux partenaires que par un seul des conjoints (Archer, 2000; Capaldi, Hyoun et Shortt, 2007). Selon le Conseil national du bien-être social du Canada (1996), les conjointes de joueurs pathologiques commettraient davantage d'actes de violence que la moyenne des femmes de la population générale.

Le degré de gravité des comportements de violence au sein de la dynamique conjugale est également peu étudié chez ces couples. La gravité de la violence correspond au potentiel de blessures physiques ou psychologiques que le comportement est à même de provoquer (Cunradi, Caetano et Schafer, 2002). La gravité de la violence physique infligée par l'homme est associée positivement aux blessures et aux séquelles psychologiques chez les victimes. Les comportements graves de violence physique ont davantage de conséquences que les comportements mineurs (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003). Déterminer les facteurs associés à la violence grave s'avère ainsi d'une grande utilité dans les efforts de dépistage et dans l'élaboration de stratégies préventives et d'interventions destinés tant aux agresseurs qu'aux victimes (Cunradi et al., 2002).

La violence conjugale peut donc être étudiée selon trois perspectives : la multidimensionnalité, la mutualité et la gravité des comportements violents. La présente étude vise donc à améliorer les connaissances sur le jeu problématique et son lien avec la violence conjugale. Elle a pour but de comparer les couples dans lesquels l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique (JP) avec les couples dans lesquels l'homme est perçu comme un joueur non problématique (JNP), quant aux dimensions, à la réciprocité et à la gravité des comportements violents rapportés par les conjointes. La sélection d'un échantillon composé uniquement de femmes permet de favoriser leur sécurité lorsqu'il est question d'un sujet délicat tel que la violence conjugale (Organisation mondiale de la santé [OMS], 2003).

L'objectif principal est de comparer la proportion de femmes du groupe JP et du groupe JNP qui, dans la dernière année, ont (1) commis de la violence physique; (2) subi de la violence physique; (3) commis de la violence sexuelle; (4) subi de la

violenxe sexuelle; (5) commis de la violence psychologique ou verbale, et (6) subi de la violence psychologique ou verbale.

Les hypothèses sont les suivantes : il est attendu que (1) la proportion de femmes du groupe JP qui ont commis de la violence physique sera différente de celle du groupe JNP; (2) la proportion de femmes du groupe JP qui ont subi de la violence physique sera différente de celle du groupe JNP; (3) la proportion de femmes du groupe JP qui ont commis de la violence sexuelle sera différente de celle du groupe JNP; (4) la proportion de femmes du groupe JP qui ont subi de la violence sexuelle sera différente de celle du groupe JNP; (5) la proportion de femmes du groupe JP qui ont commis de la violence psychologique ou verbale sera différente de celle du groupe JNP; et (6) la proportion de femmes du groupe JP qui ont subi de la violence psychologique ou verbale sera différente de celle du groupe JNP.

Dans une visée exploratoire, les mêmes comparaisons entre les groupes seront effectuées, mais spécifiquement pour les formes graves de violence physique, de violence sexuelle et de violence psychologique ou verbale.

Méthode

Participantés

Au total, 322 femmes ont manifesté un intérêt pour l'étude à la suite des annonces placées dans les journaux de Québec et de Montréal, et distribuées par courriel aux étudiants et au personnel de l'Université Laval. Pour être éligibles à l'étude, les participantés devaient être âgées de 18 ans et plus et être en couple hétérosexuel depuis au moins un an, sans égard à l'état civil. Des 322 appelantes, 151 n'ont pas été jointes, car 138 d'entre elles étaient absentes ou indisponibles au moment des retours d'appel, alors que 13 ont laissé un numéro de téléphone invalide ou inaudible sur le répondeur. En conséquence, 171 femmes ont reçu les informations sur l'étude et ont pu fournir un consentement. Parmi elles, 11 ont refusé de participer, alors que 4 étaient non admissibles. Le taux de participation s'élève donc à 91,2%. Au total, 156 femmes ont participé à l'étude et, conformément au score obtenu au *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur et Blume, 1987), version modifiée (SOGS modifié; voir la section *Instruments de mesure*), 54 d'entre elles font partie du groupe à l'étude (dans lequel l'homme est évalué comme étant un joueur problématique [JP]) et 102 sont incluses dans le groupe de comparaison (dans lequel l'homme est évalué comme étant un joueur non problématique [JNP]).

Caractéristiques sociodémographiques des participantés et de leur conjoint. Des tests t de Student pour échantillons indépendants ont été réalisés afin de comparer les groupes sur les variables continues, alors que des tests de proportions (khi-carré de Pearson) ont été utilisés pour vérifier si des différences sont présentes entre les groupes quant aux variables catégorielles. Lorsque des différences étaient relevées, des décompositions du khi-carré ont été faites avec un seuil de signification à 0,05.

En moyenne, les femmes du groupe JP ($n = 54$) sont en relation de couple depuis 9,3 ans (ET = 9,3) et 70% d'entre elles cohabitent avec leur conjoint depuis 9,2 ans (ET = 10,8). Les femmes du groupe JNP ($n = 101$) sont en relation de couple depuis 9,5 ans (ET = 9,6) et 79,4% d'entre elles cohabitent avec leur conjoint depuis 9,3 ans (ET = 10,1). Les tests statistiques révèlent que les participantes des deux groupes sont similaires sur ces variables. Les femmes des deux groupes diffèrent significativement en ce qui a trait au plus haut niveau de scolarité complété ($\chi^2(2, 156) = 9,017, p = 0,011$) et à leur occupation principale ($\chi^2(2, 156) = 17,174, p = 0,000$). Toutefois, elles ne diffèrent pas pour ce qui est de l'âge, du lieu de naissance, de l'appartenance religieuse, du revenu annuel personnel brut et du revenu annuel brut de leur ménage. Le tableau 1 présente leurs caractéristiques sociodémographiques.

À l'instar des participantes, les conjoints diffèrent significativement quant aux variables « éducation » ($\chi^2(2, 156) = 13,074, p = 0,001$) et « occupation principale » ($\chi^2(2, 156) = 10,704, p = 0,005$), mais sont semblables en ce qui a trait aux autres variables (âge, lieu de naissance et appartenance religieuse). Au tableau 1 figure le détail de leurs caractéristiques sociodémographiques.

Instruments de mesure

Les instruments ci-dessous ont été administrés par téléphone, au moyen d'une entrevue d'une durée approximative de 50 minutes. Un instrument évaluant la violence économique, mais qui ne fait pas l'objet de cet article, a également été administré à la fin de l'entrevue téléphonique. Pour en savoir davantage sur les résultats découlant de l'utilisation de cet instrument, on peut consulter Goulet, Giroux, Grégoire et Jacques (2014). L'ordre de présentation des questionnaires correspond à leur ordre d'administration au moment de l'entrevue téléphonique.

Données sociodémographiques. Des informations telles que l'âge, l'état civil, l'habitation, les revenus annuels, l'occupation principale et la scolarité des participantes et de leur conjoint ont été recueillies par des questions à choix multiples.

Habitudes de jeu. Les participantes devaient indiquer les fréquences de jeu pour elles-mêmes et leur conjoint pour 13 activités au cours des 12 mois précédant l'étude et fournir une approximation des dépenses de jeu annuelles.

Dépistage des problèmes de jeu. Le *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur et Blume, 1987) est un outil de dépistage du jeu pathologique fréquemment utilisé pour discriminer les problèmes de jeu dans la population générale (Gambino et Lesieur, 2006). Sa fidélité de consistance interne est de 0,97 et son coefficient de fidélité est de 0,71 (Lesieur et Blume, 1987). Pour cette étude, la version française du SOGS, composée de 20 items à réponses multiples ou dichotomiques, a été utilisée (Ladouceur, 1991). Un score total de 0 à 2 est indicateur d'un jeu non problématique

Tableau 1
Proportion (%) des participantes et de leur conjoint, selon les groupes, pour les données sociodémographiques, telles que rapportées par les participantes

Caractéristiques	Participantes		Conjoints	
	Groupe JP (n = 54)	Groupe JNP (n = 102)	Groupe JP (n = 54)	Groupe JNP (n = 102)
État civil actuel				
Célibataire	31,5	33,3	-	-
Conjointe de fait	42,6	32,4	-	-
Mariée	18,5	32,4	-	-
Autre (veuve, divorcée)	7,4	2,0	-	-
Âge (années)				
18–34	44,4	56,9	37,0	49,0
35–54	35,2	34,3	37,0	37,3
55 et plus	20,4	8,8	25,9	13,7
Scolarité complétée				
Élémentaire/Secondaire	40,7	22,5*	59,3	30,4 **
DEP, ASP ou collégial	38,9	35,3	24,1	32,4
Études universitaires	20,4	42,2*	16,7	37,3 **
Occupation actuelle				
Travail	33,3	49,0	64,8	66,7
Études	13,0	29,4	3,7	18,6 **
Ni travail, ni étude	53,7	21,6**	31,5	14,7 **
Lieu de naissance				
Province de Québec	92,6	82,4	81,5	82,4
Autre	7,4	17,6	18,5	17,6
Appartenance religieuse				
Catholique	79,6	83,3	77,8	82,2
Autres	20,4	16,7	22,2	17,8
Revenu annuel brut personnel (\$) ^{ab}				
Moins de 20 000	54,9	53,5	-	-
Entre 20–30 000	19,6	16,8	-	-
Entre 30–40 000	17,6	16,8	-	-
Plus de 40 000	7,8	12,9	-	-
Revenu annuel brut du ménage (\$) ^c				
Moins de 20 000	11,5	12,0	-	-
Entre 20–40 000	13,5	10,0	-	-
Entre 40–60 000	32,7	24,0	-	-
Plus de 60 000	11,5	30,0	-	-
Ne s'applique pas ^d	30,8	24,0	-	-

Notes. *p < 0,05; ** p < 0,01. Les comparaisons ont été effectuées entre les participantes (participantes du groupe JP c. participantes du groupe JNP) et entre les conjoints (conjoints du groupe JP c. conjoints du groupe JNP). Aucune analyse statistique n'a été effectuée pour comparer les participantes aux conjoints.

^a n = 51 pour le groupe JP et n = 101 pour le groupe JNP. ^b Les femmes n'ont pas eu à répondre quant au revenu annuel brut personnel de leur conjoint ^c n = 52 pour le groupe JP et n = 100 pour le groupe JNP. ^d Les conjoints ne mettent pas leur revenu en commun, indépendamment du fait qu'ils cohabitent ou non.

et un score de 3 ou 4 est un signe de jeu à risque. Un score de 5 ou plus indique un jeu pathologique probable et un score de 9 ou plus équivaut à un problème de jeu de grande intensité (Lesieur et Blume, 1987).

Aux fins de l'étude, le SOGS a été légèrement modifié pour permettre aux participantes d'y répondre selon leur perception des habitudes de jeu de leur conjoint (SOGS modifié). Par exemple, l'item original « Est-ce que des personnes ont critiqué vos habitudes de jeu? » a été modifié de cette façon : « Est-ce que vous ou d'autres personnes avez critiqué les habitudes de jeu de votre conjoint ? ». Si les scores obtenus au SOGS modifié se situaient entre 0 et 2, les répondantes étaient classées dans le groupe JNP. Un score de 3 ou plus détermine le seuil normatif pour être incluses dans le groupe JP. Cette version du questionnaire n'a fait l'objet d'aucune validation. La fenêtre temporelle visée par le SOGS et par le SOGS modifié correspond aux 12 mois précédant leur passation.

Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test (ASSIST; WHO ASSIST Working Group, 2002). La version française de cet instrument, de même qu'une version adaptée et non validée créée aux fins de l'étude (ASSIST modifié), ont été utilisées pour connaître les habitudes de consommation des femmes et de leur conjoint. Toutefois, compte tenu du manque de pertinence des construits mesurés par ces instruments au regard des hypothèses de recherche, les résultats ne sont pas présentés.

Violence conjugale. La version française du *Conflict Tactics Scales – Revised* (CTS-R; Strauss, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996) a été utilisée afin d'évaluer la fréquence des comportements de violence physique, sexuelle, psychologique et verbale, ainsi que de leurs formes graves, par l'un ou l'autre des conjoints au sein des couples. La consistance interne de l'instrument passe de bonne à excellente, avec un coefficient alpha variant entre 0,79 et 0,95 pour chacune des sous-échelles (Straus et al., 1996).

Aux fins de l'étude, seulement 3 des 5 échelles de l'instrument sont utilisées, pour un total de 29 items évaluant la fréquence de comportements de violence conjugale dans l'année précédant l'étude (violence physique, coercition sexuelle et violence psychologique ou verbale). Chacun des énoncés est posé deux fois aux participantes, afin d'évaluer tant la violence manifestée que la violence subie. Pour chacune des trois échelles, les fréquences des comportements manifestés et des comportements subis sont additionnées de façon à obtenir deux scores indépendants : un score total de violence manifestée et un score total de violence subie. Deux scores spécifiques aux comportements de violence grave sont aussi calculés pour chacune des échelles (violence grave manifestée et violence grave subie).

Pour chacune des trois échelles du CTS-R, certains items réfèrent à des comportements de violence mineurs, alors que d'autres sont considérés comme graves. L'échelle « Agressions physiques » comporte cinq items référant à des comportements de violence mineurs (par exemple, lancer un objet, bousculer,

gifler) et sept, à des comportements de violence graves (par exemple, frapper à coups de pied ou à coups de poing, utiliser une arme). L'échelle « Agressions psychologiques » comporte quatre items correspondant à des conduites de violence mineures (par exemple, insulter, crier, claquer la porte) et quatre, à des conduites de violence graves (par exemple, menacer, détruire des biens personnels). Enfin, l'échelle « Coercition sexuelle » comprend trois items relatifs aux comportements de violence mineurs (par exemple, insister pour avoir des relations sexuelles) et quatre, à de la violence grave (par exemple, menacer ou forcer physiquement à des relations sexuelles; Straus et al., 1996).

Procédure

Avant le début du recrutement des participantes, un certificat de conformité éthique a été décerné par l'un des trois comités sectoriels d'éthique à la recherche de l'Université Laval, le Comité en psychologie et en sciences de l'éducation. Suivant les recommandations de l'OMS (2003) et de la littérature scientifique (Bonomi, Anderson, Rivara et Thompson, 2007; Schwartz, 2000) en matière d'études portant sur la violence conjugale, les annonces de recrutement invitaient les femmes en couple à participer à une étude par téléphone portant sur les habitudes de vie et les relations de couple, sans faire mention de violence conjugale. Les répondantes intéressées téléphonaient au Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval. Afin d'obtenir un consentement verbal éclairé, les objectifs véritables du projet étaient révélés aux participantes au moment du rappel, avant de procéder à la cueillette de données.

Les participantes consentantes devaient répondre à l'entrevue téléphonique pour elles-mêmes et pour leur conjoint, excluant ainsi la participation du conjoint, comme recommandé par l'OMS (2003). Pour chacun des questionnaires suivants – Données sociodémographiques, SOGS (SOGS modifié) et ASSIST (ASSIST modifié) –, les participantes devaient répondre à l'ensemble des questions d'abord pour elles-mêmes, et ensuite, pour leur conjoint. Toutefois, avant de procéder à la passation du SOGS modifié, les participantes devaient évaluer de façon approximative les dépenses annuelles de jeu de leur conjoint. Pour éviter l'administration du SOGS modifié à des participantes dont le conjoint ne joue pas ou joue très peu, celles qui rapportaient des dépenses de jeu annuelles inférieures à 250 \$, donc sous la moyenne annuelle provinciale de 483 \$ (Kairouz et Nadeau, 2010), étaient automatiquement placées dans le groupe JNP. Le même critère financier était utilisé auprès des femmes avant l'administration du SOGS, lors de l'évaluation de leurs propres habitudes de jeu. Au moment de la passation du CTS-R et du questionnaire portant sur la violence économique (Goulet et al., 2014), les participantes devaient se positionner, pour chacun des items, sur la violence manifestée et subie en simultané (par exemple, item 1 : violence manifestée et violence subie; item 2, violence manifestée et violence subie, etc.).

À la fin de l'entrevue téléphonique, l'intervieweur proposait systématiquement à toutes les participantes le numéro de téléphone de la ligne d'aide SOS violence

conjugale et offrait de leur faire parvenir une liste de ressources téléphoniques diversifiée. À la suite de leur participation, un chèque cadeau de 20 \$ leur était envoyé par voie postale, dans une enveloppe sans identifiant de l'expéditeur, de même que la liste de ressources téléphoniques, pour celles qui le désiraient.

Les entrevues téléphoniques ont été effectuées par l'auteure principale de l'article et par deux étudiantes au doctorat en psychologie formées à la passation du questionnaire téléphonique, aux stratégies à utiliser en cas de détresse et aux aspects éthiques liés aux particularités de la cueillette de données. Une attention particulière a été accordée à la sécurité des participantes et au respect de la confidentialité. Par exemple, les intervieweurs s'assuraient que les participantes soient seules au moment de l'entrevue téléphonique et leur donnaient des indications claires afin qu'elles puissent mettre fin rapidement à l'entrevue advenant l'arrivée inopinée du conjoint.

Analyses statistiques

Les analyses statistiques ont été effectuées avec le logiciel SPSS, version 20. Pour chacun des types de violence (physique, sexuelle et psychologique ou verbale), et pour les comportements graves de chacun des types de violence, des tests du khi-carré de Pearson ont été effectués dans le but de comparer les groupes quant à la proportion de participantes ayant déclaré avoir manifesté ou avoir subi au moins un comportement de violence.

Afin de vérifier les différences entre les deux groupes quant au nombre moyen de comportements de violence, et de violence grave, manifestés ou subis par les participantes qui en rapportent au moins un, des tests non paramétriques (*U* de Mann-Whitney) sur deux échantillons indépendants ont été utilisés pour chacun des types de violence. Pour tous les tests effectués, une correction de Bonferroni a été appliquée, amenant le seuil de signification à 0,017. Toutefois, pour vérifier les différences entre les groupes quant aux formes graves de violence, le seuil de signification utilisé correspond à 0,008.

Résultats

Habitudes de jeu des participantes et de leurs conjoints

Les femmes du groupe JP ($n = 54$) ont dépensé plus d'argent au jeu dans l'année précédant l'étude ($M = 752,81$ \$; $ET = 1541,79$; $Mdn = 100$) que les femmes du groupe JNP ($M = 164,51$ \$; $ET = 497,58$; $Mdn = 30,0$), $t(59) = -2,730$, $p = 0,008$.

Sur les 156 participantes, 33 (soit 20 femmes JP et 13 femmes JNP) ont eu à répondre au SOGS pour leurs propres habitudes de jeu, puisqu'elles rapportaient des dépenses de jeu annuelles supérieures à 250 \$. Les résultats montrent que 9 femmes du groupe

JP et 8 du groupe JP obtiennent un score inférieur à 3 et sont, par conséquent, considérées sans problème de jeu.

Les résultats indiquent que le montant annuel moyen dépensé au jeu par les conjoints du groupe JP ($n = 50$ sur 54) s'élève à 6 323 \$ ($ET = 9927,71$; $Mdn = 2400$) et diffère du montant dépensé par les conjoints du groupe JNP ($n = 100$ sur 102), qui s'élève à 137,34 \$ ($ET = 212,02$; $Mdn = 40$), $t(49) = -4,405$, $p = 0,000$.

Des 54 conjoints du groupe JP, 31,5% sont évalués comme étant des joueurs à risque (score de 3 ou 4 au SOGS modifié), alors que les autres (68,5%) sont des joueurs pathologiques probables (score de 5 ou plus au SOGS modifié). Seulement 22 des 102 conjoints du groupe JNP ont obtenu un score au SOGS modifié correspondant à des dépenses de jeu annuelles supérieures à 250 \$. Toutefois, avec un score inférieur à 3 au SOGS modifié, ils sont considérés comme des joueurs non problématiques.

Violence physique

Tous les résultats qui suivent se retrouvent au tableau 2, qui décrit pour chacun des groupes la proportion de femmes ayant manifesté de la violence et les moyennes de comportements, et au tableau 3, qui porte sur la violence subie.

Comportements totaux manifestés par les femmes. Les femmes du groupe JP sont significativement plus nombreuses que celles du groupe JNP à rapporter avoir manifesté au moins un comportement de violence physique envers leur conjoint ($\chi^2(1, 154) = 9,615$, $p = 0,003$). Le nombre moyen de comportements ne diffère pas entre les sous-échantillons de femmes du groupe JP et du groupe JNP qui rapportent avoir commis au moins un comportement ($U = 158,5$, $p = 0,073$).

Comportements graves manifestés par les femmes. Les résultats révèlent qu'il n'y a pas de différence significative entre les femmes du groupe JP et du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles ayant commis au moins un comportement de violence physique grave dans la dernière année ($\chi^2(1, 154) = 6,158$, $p = 0,013$). Le nombre annuel moyen de comportements rapportés par les sous-échantillons de femmes ne diffère pas entre les groupes ($U = 5,000$, $p = 0,737$).

Comportements totaux subis par les femmes. Les femmes du groupe JP sont significativement plus nombreuses que celles du groupe JNP à avoir subi au moins un comportement de violence physique ($\chi^2(1, 154) = 11,638$, $p = 0,001$). Les participantes du groupe JP qui se disent victimes d'au moins un comportement violent rapportent un nombre moyen significativement plus élevé que celles du groupe JNP ($n = 18$), $U = 108,5$, $p = 0,009$.

Comportements graves subis par les femmes. Significativement plus de femmes du groupe JP que du groupe JNP rapportent avoir subi au moins un comportement de violence physique grave ($\chi^2(1, 154) = 7,625$, $p = 0,006$). Le nombre moyen de

Tableau 2

Dimensions et sévérité des comportements de violence conjugale faits par les femmes des groupe JP et JNP : Proportion de femmes et nombre moyen de comportements annuels

Violence conjugale faite		Femmes JP (n = 53)	Femmes JNP (n = 101)
Physique – comportements totaux	%	43,4	19,8*
	M	13,7	3,8
	ET	24,7	5,0
	Mdn	3,0	1,5
Physique – comportements sévères	%	11,3	2,0
	M	5,0	3,5
	ET	3,8	2,1
	Mdn	4,0	3,5
Sexuelle – comportementaux totaux	%	11,3	5,9
	M	13,2	9,7
	ET	21,7	18,8
	Mdn	4,5	2,0
Sexuelle sévère- comportements sévères	%	0,0	0,0
Psychologique/verbale – comportements totaux	%	94,3	85,1
	M	95,5	20,6*
	ET	236,6	33,7
	Mdn	19,5	8,0
Psychologique/verbale - comportements sévères	%	39,6	18,8**
	M	14,2	7,6
	ET	31,7	11,8
	Mdn	5,0	5,0

Notes. % = Proportion de femmes qui rapportent avoir fait au moins un comportement de violence dans la dernière année ; M = Nombre moyen de comportements de violence faits annuellement par le sous-échantillon (ligne du%) de femmes qui rapportent en avoir fait au moins un, ET = Écart-type ; Mdn = Médiane des comportements de violence faits annuellement. * $p < 0,017$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/3 : $p = 0,017$). ** $p < 0,008$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/6 : $p = 0,008$).

comportements subis ne se différencie pas entre les femmes des deux groupes victimes d'au moins un comportement ($U = 12,5$, $p = 0,378$).

Violence sexuelle

Comportements totaux manifestés par les femmes. Les résultats montrent qu'il n'y a aucune différence significative entre les femmes du groupe JP et celles du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement de violence sexuelle envers leur conjoint ($\chi^2(1, 154) = 1,400$, $p = 0,342$). Le nombre de comportements rapportés ne se différencie pas entre les groupes ($U = 12,5$, $p = 0,368$).

Comportements graves manifestés par les femmes. Aucune des femmes de l'échantillon n'indique avoir exercé de la violence sexuelle grave envers son conjoint.

Tableau 3

Dimensions et sévérité des comportements de violence conjugale reçus par les femmes des groupe JP et JNP : Proportion de femmes et nombre moyen de comportements annuels

Violence conjugale reçue		Femmes JP (n = 53)	Femmes JNP (n = 101)
Physique – comportements totaux	%	43,4	17,8*
	M	18,8	3,2*
	ET	27,4	3,2
	Mdn	10,0	2,0
Physique – comportements sévères	%	17,0	4,0**
	M	4,2	2,0
	ET	4,0	1,4
	Mdn	3,0	1,5
Sexuelle – comportementaux totaux	%	30,2	23,8
	M	35,0	11,7
	ET	52,3	21,7
	Mdn	11,5	4,0
Sexuelle sévère- comportements sévères	%	9,4	1,0
	M	18,4	1,0
	ET	13,2	n/a
	Mdn	15,0	1,0
Psychologique/verbale – comportements totaux	%	100	82,2*
	M	143,8	38,7*
	ET	305,0	114,0
	Mdn	31,0	8,0
Psychologique/verbale - comportements sévères	%	47,2	24,8**
	M	15,1	9,0
	ET	21,2	14,7
	Mdn	8,0	4,0

Notes. % = Proportion de femmes qui rapportent avoir reçu au moins un comportement de violence dans la dernière année; M = Nombre moyen de comportements de violence reçu annuellement par le sous-échantillon (ligne du%) de femmes qui rapportent en avoir reçu au moins un; ET = Écart-type; Mdn = Médiane des comportements de violence reçus annuellement; n/a = Non-applicable.

* $p < 0,017$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/3 : $p = 0,017$). ** $p < 0,008$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/6 : $p = 0,008$).

Comportements totaux subis par les femmes. Les résultats n'indiquent aucune différence significative entre les femmes du groupe JP (30,2% de 53) et celles du groupe JNP (23,8% de 101) quant à la proportion d'entre elles qui ont été victimes de violence sexuelle dans la dernière année ($\chi^2(1, 154) = 0,747, p = 0,441$). Les groupes ne diffèrent pas non plus quant au nombre moyen de comportements subis ($U = 135,5, p = 0,117$).

Comportements graves subis par les femmes. Les résultats ne révèlent aucune différence significative entre les participantes du groupe JP et du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles qui ont été victimes de violence sexuelle grave ($\chi^2(1, 154) = 6,619, p = 0,010$). Le nombre moyen de comportements subis n'est pas comparé entre

les groupes, puisqu'une seule femme JNP rapporte avoir été victime de ce type de violence.

Violence psychologique ou verbale

Comportements totaux manifestés par les femmes. Les résultats ne montrent aucune différence entre les femmes du groupe JP et du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement de violence psychologique ou verbale dans la dernière année ($\chi^2(1, 154) = 2,845, p = 0,116$). Toutefois, les femmes du groupe JP qui ont commis au moins un comportement rapportent un nombre moyen de comportements plus grand que celles du groupe JNP ($U = 1237,5, p = 0,00$).

Comportements graves manifestés par les femmes. Les femmes du groupe JP se différencient significativement de celles du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement ($\chi^2(1, 154) = 7,829 p = 0,005$). Les participantes des deux groupes ne se distinguent toutefois pas quant au nombre moyen de comportements ($U = 165,500, p = 0,354$).

Comportements totaux subis par les femmes. Une différence significative est présente entre les femmes du groupe JP et celles du groupe JNP quant à la proportion d'entre elles qui ont été victimes d'au moins un comportement de violence ($\chi^2(1, 154) = 10,696, p = 0,001$). Les femmes du groupe JP rapportent un nombre moyen de comportements subis significativement plus élevé que les femmes du groupe JNP ($U = 1249,5, p = 0,00$).

Comportements graves subis par les femmes. Les femmes des deux groupes se distinguent significativement en ce qui concerne cette variable ($\chi^2(1, 154) = 7,967, p = 0,005$). Les résultats révèlent que plus de répondantes du groupe JP que du groupe JNP mentionnent avoir été victimes de violence psychologique ou verbale grave dans la dernière année. Pour les femmes qui rapportent avoir été victimes d'au moins un comportement, aucune différence n'est présente quant au nombre moyen de comportements subis ($U = 240,000, p = 0,157$).

Discussion

Le but général de l'étude consiste à exposer les dimensions et la de la violence conjugale manifestée et subie par les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique. Pour mettre en relief les particularités de la violence chez ces couples, ceux-ci ont été comparés aux couples dans lesquels les conjoints sont perçus comme des joueurs non problématiques.

L'hypothèse de recherche selon laquelle la proportion de femmes du groupe JP qui ont manifesté de la violence physique serait différente de celle du groupe JNP se voit confirmée. Les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique sont plus nombreuses que les autres femmes à rapporter avoir utilisé la violence

physique envers leur conjoint. Toutefois, ces femmes n'ont pas recours à un plus grand nombre de comportements violents que les conjointes de joueurs non problématiques.

Ces résultats vont dans le même sens que ce qui a été observé par Korman et al. (2008), alors que près de 60% des joueurs problématiques de leur échantillon (hommes et femmes confondus) rapportent avoir été victimes d'abus physiques ou sexuels de la part de leur conjoint ou conjointe. Ces résultats appuient également le constat du Conseil national du bien-être social (1996) selon lequel les conjointes de joueurs problématiques seraient plus violentes que la moyenne des femmes, du moins en ce qui a trait à la violence physique. Les émotions de colère et de ressentiment vécues par ces femmes (Lorenz et Yaffee, 1988; 1989) pourraient les conduire à de mauvaises stratégies de résolution de conflits et les amener à des gestes impulsifs.

Tel qu'envisagé, les résultats montrent qu'une différence est présente entre les femmes des deux groupes quant à la proportion d'entre elles qui ont subi de la violence conjugale de type physique, puisque plus de conjointes de joueurs perçus comme problématiques rapportent en être victimes. Ces femmes relatent également être victimes d'un plus grand nombre de comportements violents que les autres femmes. Ces résultats s'accordent avec les écrits scientifiques qui indiquent que les joueurs problématiques sont plus violents physiquement envers leur conjointe (Afifi et al., 2010; Korman et al., 2008). La littérature révèle par ailleurs que les problèmes de jeu n'ont pas à être d'une intensité très élevée pour être associés à de la violence physique (Afifi et al., 2010; Korman et al., 2008). Les résultats de cette étude vont aussi en ce sens, puisque près du tiers des conjoints de l'échantillon sont perçus comme des joueurs à risque. Les résultats obtenus n'appuient donc pas les conclusions de Liao (2008) qui mentionnent que seuls les problèmes de jeu plus graves seraient liés à la perpétration de violence physique.

Les deux conjoints dans les couples où l'homme est perçu comme un joueur problématique s'adonnent donc à des comportements de violence physique, ce qu'Archer (2000) qualifie de violence mutuelle. Il est cependant impossible de savoir, à la lumière de ces résultats, qui est l'instigateur de cette violence.

Contrairement à l'hypothèse concernant la violence sexuelle exercée par les femmes, aucune différence entre les groupes n'est trouvée. La violence sexuelle ne serait pas une forme de contrôle plus utilisée par les femmes qui ont un conjoint perçu comme un joueur problématique. Comme aucune étude ne s'est intéressée spécifiquement à la violence sexuelle exercée par les conjointes de joueurs perçus comme problématiques, la comparaison de ces résultats avec des données existantes ne peut être établie. Il est possible que la violence à caractère sexuel s'inscrive davantage dans le répertoire des comportements de contrôle utilisés par les hommes. D'ailleurs, des statistiques révèlent qu'en 2008, 98% des infractions sexuelles enregistrées par les corps policiers du Québec ont été commises par des hommes (ministère de la Sécurité

publique, 2010). Cependant, les couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu ne sont pas à l'abri des difficultés sexuelles, puisque la littérature met en lumière un mauvais ajustement sexuel (Trudel et al., 2008), de même qu'une insatisfaction sexuelle chez une majorité de conjointes (Lorenz et Yaffee, 1988).

Les résultats de l'étude montrent également que la proportion de conjointes de joueurs perçus comme problématiques qui sont victimes de violence sexuelle est semblable à celle que l'on observe chez les conjointes de joueurs non problématiques, ce qui infirme l'hypothèse d'une différence entre les groupes. Ces résultats apparaissent en contradiction avec ceux de Korman et al. (2008), qui indiquent que le jeu problématique chez le conjoint masculin est, entre autres formes de violence, associé à la perpétration de violence sexuelle. La présente étude indique plutôt que la violence sexuelle, qu'elle soit exercée par les femmes ou par leur conjoint, ne caractériserait pas de façon particulière la violence présente dans les couples où le conjoint masculin est perçu comme un joueur problématique.

Concernant la manifestation de comportements de violence psychologique ou verbale, les résultats montrent que les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique ne se distinguent pas des conjointes de joueurs non problématiques quant à la proportion d'entre elles qui ont utilisé cette forme de violence – ce qui infirme l'hypothèse de recherche. Toutefois, le nombre moyen de ces comportements est plus élevé chez les femmes qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu. Les abus psychologiques et verbaux pourraient être une façon, pour ces femmes, d'exprimer leurs grands sentiments de colère et de ressentiment (Lorenz et Yaffee, 1988). L'utilisation de paroles blessantes et de propos dénigrants apparaît donc comme une façon habituelle de communiquer chez les femmes qui ont à composer avec les habitudes de jeu problématiques de leur conjoint. D'un point de vue clinique, cela met en lumière la nécessité d'enseigner aux conjointes de joueurs des stratégies plus adéquates pour gérer et exprimer leurs émotions.

En ce qui a trait à la violence psychologique et verbale subie, les conjointes de joueurs perçus comme problématiques sont plus nombreuses que celles dont le conjoint est perçu comme un joueur non problématique à rapporter en avoir été victimes – ce qui confirme l'hypothèse d'une différence entre les groupes. La totalité des femmes qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu rapportent avoir été victimes de comportements de ce genre, ce qui est supérieur au taux de 63% rapporté par Korman et al. (2008). Ce type de violence apparaît donc comme une façon commune de composer avec les problèmes conjugaux, et son utilisation devient ainsi normalisée.

Ces résultats s'inscrivent dans la lignée de ce qui est actuellement connu, à savoir que les couples où il y a présence de jeu problématique sont fortement marqués par des conflits fréquents (Hodgins et al., 2007; Lorenz et Yaffee, 1988; 1989) et des stratégies de résolution inadéquates (Kalischuck et al., 2006). La violence physique et

psychologique ou verbale semble ainsi s'inscrire dans le répertoire des comportements des deux conjoints qui ont à composer avec les problèmes de jeu.

Dans une visée exploratoire, l'étude avait aussi pour objectif de comparer les femmes au regard des formes graves de violence manifestées et subies. Il appert que celles du groupe ayant un conjoint perçu comme un joueur problématique sont plus nombreuses à reconnaître avoir commis des gestes graves de violence psychologique ou verbale. Toutefois, elles ne se différencient pas des conjointes de joueurs non problématiques quant à la proportion d'entre elles qui ont utilisé des formes graves de violence physique ou sexuelle. La violence psychologique ou verbale grave rapportée par ces femmes pourrait sans doute être associée à une escalade dans les conflits. Bien que la violence psychologique ou verbale grave n'atteigne pas l'intégrité physique de la victime, elle est bien souvent dévastatrice sur le plan psychologique, en amenant, par exemple, une baisse de l'estime de soi chez le partenaire (Riou et al., 2003).

Quant aux comportements de violence grave subis par les femmes, les résultats indiquent que celles qui ont un conjoint perçu comme un joueur problématique rapportent en plus grand nombre être victimes de violence physique et psychologique ou verbale. Ces résultats appuient partiellement ceux qu'ont obtenus Afifi et al. (2010), soit que le jeu problématique serait associé à la perpétration (par le conjoint joueur) de violence grave. Il est tout de même préoccupant de constater que la dynamique conjugale conflictuelle présente chez les couples dont le conjoint masculin présente un problème de jeu peut, dans certains cas, conduire à la commission de violence physique grave. De s'adonner à la commission de comportements de violence grave (par exemple, donner des coups de poing ou de pied) est assurément un indicateur d'une perte de contrôle importante et d'un manque flagrant d'habileté des conjoints violents à gérer leur impulsivité. L'impulsivité et la perte de contrôle des joueurs problématiques observées dans le cadre de leur pratique inadaptée du jeu semblent donc, dans certains cas, se refléter également dans d'autres sphères de leur vie, dont les relations de couple en situation conflictuelle (Steel et Blaszczynski, 1998).

Ainsi, les résultats généraux de l'étude montrent que la violence conjugale au sein des couples dont l'homme est perçu comme un joueur problématique s'inscrit le plus souvent dans une dynamique de couple par laquelle les deux conjoints entrent en conflit en agissant ou en réagissant violemment – plutôt que dans ce que Johnson (1995) nomme le « terrorisme conjugal », mené par un conjoint masculin qui se montre violent. La violence manifestée par les femmes qui perçoivent leur conjoint comme un joueur problématique pourrait être provoquée par l'anxiété liée aux soucis financiers et aux conflits conjugaux qui s'y rapportent (Lorenz et Yaffee, 1988; 1989). Les conjointes de joueurs perçus comme problématiques pourraient réagir par l'utilisation de la violence. L'impulsivité des joueurs perçus comme problématiques (Bagby et al., 2007) pourrait toutefois avoir un effet médiateur sur l'instigation de violence. Ainsi se créerait une dynamique dans laquelle autant les

joueurs que leur conjointe réagiraient et provoqueraient l'autre en utilisant la violence.

Des recherches qualitatives permettraient de mieux comprendre le contexte de survenue de ces comportements. Par ailleurs, d'autres études pourraient explorer la direction de la relation entre le jeu problématique et la violence conjugale pour mieux comprendre l'interaction entre ces deux problématiques. Outre le fait d'alimenter la recherche scientifique, ces constats ont tout lieu d'alerter les cliniciens et de les conduire à sonder systématiquement la présence de violence conjugale auprès des joueurs problématiques en relation de couple. Cet ajout à l'évaluation des joueurs qui entreprennent un traitement permettrait de leur fournir des stratégies de régulation des émotions et de gestion des conflits plus appropriées, de même que de les orienter vers une thérapie conjugale, s'il y a lieu.

L'étude comprend certaines limites. Une première limite touche la nature très personnelle des questions posées aux participantes, ce qui a pu teinter les réponses de certaines d'entre elles. Toutefois, plusieurs précautions ont été prises afin de rendre la procédure éthiquement appropriée et conforme aux recommandations de l'OMS (2003). Entre autres mesures, seules les femmes ont participé à la collecte de données. Les objectifs de l'étude ont donc été construits en ciblant l'évaluation de la violence conjugale selon la perception entretenue par les femmes des habitudes de jeu de leur conjoint. Avec le choix de cette population, il demeure impossible de savoir si la perception des femmes reflète la réalité. Par exemple, certaines femmes ont pu sous-estimer les dépenses de jeu de leur conjoint, conduisant à la non-passation du SOGS modifié, alors qu'elle aurait été justifiée, entraînant donc une mauvaise répartition des femmes à l'intérieur des groupes. Toutefois, Hodgins et Makarschuk (2003) mentionnent un bon accord entre les données liées au jeu autorapportées par les joueurs pathologiques et celles que rapportent leurs proches, notamment en ce qui a trait aux dépenses liées au jeu. Précisons également que l'utilisation d'une version modifiée de l'instrument de dépistage – le SOGS (SOGS modifié) – pour répartir les participantes dans les groupes limite la généralisation des résultats, notamment parce que cet instrument n'a pas fait l'objet d'une validation scientifique.

L'absence de contenu qualitatif peut aussi limiter l'interprétation des résultats. De ce fait, des études futures avec de plus vastes échantillons et intégrant une évaluation qualitative permettraient de préciser certaines informations, tel le contexte de survenue des incidents violents. Ces recherches permettraient aussi de prendre en compte les différentes variables liées au jeu et à la violence conjugale, et leurs impacts spécifiques sur les incidents de violence.

L'échantillon dans la présente étude est représentatif de ce qui est connu de la population de joueurs problématiques, puisqu'il est fréquent pour un joueur problématique de présenter un statut socioéconomique précaire (Johansson et al., 2009; Kairouz et Nadeau, 2010). De départager le jeu problématique des autres problématiques et caractéristiques associées pour expliquer la présence de violence conjugale risquerait de dénaturer l'échantillon de couples et de diminuer la validité écologique de l'étude. Ainsi, l'étude ne

permet pas clairement d'associer les comportements de violence à la seule présence de problèmes de jeu chez le conjoint masculin.

Malgré la présence de ces limites, cette étude permet de mettre en relief tant les comportements de violence manifestés par les femmes que la violence infligée par leur conjoint. L'étude permet également de dresser un portrait de la violence manifestée et de la violence subie par les conjointes de joueurs problématiques, tant dans une perspective multidimensionnelle qu'en fonction de la gravité des comportements. Par ailleurs, la présence d'un groupe de comparaison permet d'en arriver à de plus solides conclusions concernant les types de violence les plus présents chez les couples dont l'homme est perçu comme un joueur problématique.

Les résultats constituent donc un ajout non négligeable à la littérature peu abondante réunissant les problèmes de jeu et la violence conjugale. La poursuite de la recherche scientifique s'avère primordiale pour mieux comprendre le contexte de survenue des épisodes violents et pour en arriver à des stratégies de prévention, de dépistage et d'intervention qui soient efficaces. Il y a tout lieu de constater la nécessité d'aider les joueurs problématiques et leurs proches à utiliser des stratégies plus efficaces et adaptées de gestion des émotions et des conflits, et à développer des moyens plus harmonieux pour communiquer.

Footnotes

¹Le terme *joueurs pathologiques*, utilisé dans l'édition française de la quatrième version révisée du DSM (APA, 2003), est conservé dans cet article pour référer aux joueurs qui ont un diagnostic de jeu pathologique. L'appellation *joueurs problématiques* est utilisée dans le présent article pour référer simultanément aux joueurs pathologiques et aux joueurs à risque.

²Les termes « perception » et « problèmes de jeu perçus » sont utilisés tout au long du texte et réfèrent à l'évaluation faite par les participantes des problèmes de jeu de leur conjoint au moyen de l'instrument de dépistage, le *South Oaks Gambling Screen* (Lesieur & Blume, 1987), modifié pour les fins de l'étude. Une description détaillée de l'instrument est présentée dans la section Méthodologie.

³Toutes les informations concernant les conjoints sont recueillies auprès des participantes. Il s'agit de rapports subjectifs des perceptions et des informations connues par celles-ci. Il est donc impossible de savoir jusqu'à quel point ces données sont conformes à la réalité.

⁴La liste complète des procédures utilisées afin de favoriser la sécurité des participantes lors du recrutement et de la collecte de données est disponible sur demande en correspondant avec l'auteure principale de l'étude.

⁵Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin

de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

⁶Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

⁷*Idem.*

⁸Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

Références

Afifi, T. O., Brownridge, D. A., MacMillan, H. et Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research*, 44, 331–337. doi: 10.1016/j.jpsychires.2009.07.010

American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5^e éd.). Washington, DC : auteur.

American Psychiatric Association. (2003). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (4^eéd. rév.; traduit par J.-D. Guelfi et M.-A. Crocq). Paris, France : Masson.

Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin*, 126, 651–680. doi: 10.1037/0033-2909.126.5.651

Bagby, R. M., Vachon, D. D., Bulmash, E. L., Toneatto, T., Quilty, L. C. et Costa, P. T. (2007). Pathological gambling and the five-factor model of personality. *Personality and Individual Differences*, 43, 873–880. doi: 10.1016/j.paid.2007.02.011

Bland, R. C., Newman, S. C., Orn, H. et Stebelsky, G. (1993). Epidemiology of pathological gambling in Edmonton. *Canadian Journal of Psychiatry*, 38(2), 108–112.

Bonomi, A. E., Anderson, M. L., Rivara, F. P. et Thompson, R. S. (2007). Health outcomes in women with physical and sexual intimate partner violence exposure. *Journal of Women's Health*, 16, 987–997. doi: 10.1089/jwh.2006.0239

Caetano, R., McGrath, C., Ramisetty-Mikler, S. et Field, C. A. (2005). Drinking, alcohol problems and the five-year recurrence and incidence of male to female and female to male partner violence. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 29, 98–106. doi: 0145-6008/05/2901-0098\$03.00/0

Capaldi, D. M., Hyoun, K. K. et Shortt, J. W. (2007). Observed initiation and reciprocity of physical aggression in young, at-risk couples. *Journal of Family Violence*, 22, 101–111. doi: 10.1007/s10896-007-9067-1

Conseil national du bien-être social. (1996). *Les jeux de hasard au Canada*. Ottawa, Ontario : Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Cunradi, C. B., Caetano, R. et Schafer, J. (2002). Alcohol-related problems, drug use, and male intimate partner violence severity among US couples. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 26, 493–500. doi: 10.1111/j.1530-0277.2002.tb02566.x

Cyr, M., Fortin, A. et Chénier, N. (1997). *Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux* (traduction française de Straus, M. A. Hamby, S. L. Boney-McCoy, S. et Sugarman, D. B. (1996), *Conflict Tactics Scale 2*). Montréal, Québec : Université de Montréal.

DeKeseredy, W. S. et Dragiewicz, M. (2009). Orientation changeante des politiques publiques : La violence dans les relations intimes, sexospécifique ou bidirectionnelle? Oshawa, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. (2007). *Définitions de la violence*. Récupéré du site du Gouvernement de l'Ontario : <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/youthzone/preventing/definitions/>

Flake, D. F. et Forste, R. (2006). Fighting families: Family characteristics associated with domestic violence in five latin american countries. *Journal of Family Violence*, 21, 19–29. doi: 10.1007/s10896-005-9002-2

Folino, J.O. et Abait, P.E. (2009). Pathological gambling and criminality. *Current Opinion in Psychiatry*, 22, 477–481. doi: 10.1097/YCO.0b013e32832ed7ed

Foran, H. M. et O'Leary, K.D. (2008). Alcohol and intimate partner violence: A meta-analytic review. *Clinical Psychology Review*, 28, 1222–1234. doi: 10.1016/j.cpr.2008.05.001

Gambino, B. et Lesieur, H. (2006). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A rebuttal to critics. *Journal of Gambling Issues*, 17, 1–16. doi: 10.4309/jgi.2006.17.10

Goulet, A., Giroux, I., Grégoire, P. et Jacques, C. (2014, janvier). *De l'exploration de la violence économique aux stratégies de contrôle chez les couples où l'homme est*

perçu par sa conjointe comme un joueur problématique. Communication par affiche présentée au 3e symposium international multidisciplinaire : « Jeu excessif : Connaître, prévenir, réduire les risques », Université de Neuchâtel, Suisse.

Hodgins, D. C. et Makarchuk, K. (2003). Trusting problem gamblers: Reliability and validity of selfreported gambling behavior. *Psychology of Addictive Behaviors*, 17, 244–248. doi: 10.1037/0893-164X.17.3.244

Hodgins, D. C., Shead, N. W. et Makarchuk, K. (2007). Relationship satisfaction and psychological distress among concerned significant others of pathological gamblers. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 195, 65–71. doi: 10.1097/01.nmd.0000252382.47434.a6

Johansson, A., Grant, J. E., Kim, S. W., Odlaug, B. L. et Gøtestam, K. G. (2009). Risk factors for problematic gambling: A critical literature review. *Journal of Gambling Studies*, 25, 67–92. doi: 10.1007/s10899-008-9088-6

Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283–294. doi: 10.2307/353683

Kalischuk, R. G., Nowatzki, N., Cardwell, K., Klein, K. et Solowoniuk, J. (2006). Problem gambling and its impact on families: A literature review. *International Gambling Studies*, 6, 31–60. doi: 10.1080/14459790600644176

Kairouz, S, et Nadeau, L. (2010). Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans. Montréal, QC : Université Concordia.

Korman, L., Collins, J., Littman-Sharpe, N., McMain, S. et Skinner, W. (2005). *Concurrent gambling, substance use and anger: Development of a brief integrated treatment. Final Report*. Ontario Problem Gambling Research Centre.

Korman, L. M., Collins, J., Dutton, D., Dhayananthan, B., Littman-Sharp, N. et Skinner, W. (2008). Problem gambling and intimate partner violence. *Journal of Gambling Studies*, 24, 13–23. doi: 10.1007/s10899-007-9077-1

Ladouceur, R. (1991). Prevalence estimates of pathological gambling in Quebec. *Canadian Journal of Psychiatry*, 36(10), 732–734.

Lesieur, H. R. et Blume, S. B. (1987). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry*, 144(9), 1184–1188.

Liao, M. S. (2008). Intimate partner violence within the Chinese community in San Francisco: Problem gambling as a risk factor. *Journal of Family Violence*, 23, 671–678. doi: 10.1007/s10896-008-9190-7

Lorenz, V. C. et Shuttlesworth, D. E. (1983). The impact of pathologic gambling on the spouse of the gambler. *Journal of Community Psychology*, *11*, 67–76. 10.1002/1520-6629(198301)11:1<67::AID-JCOP2290110107>3.0.CO;2-O

Lorenz, V. C. et Yaffee, R. A. (1988). Pathological gambling: Psychosomatic, emotional and marital difficulties as reported by the spouse. *Journal of Gambling Studies*, *4*, 13–26. doi: 10.1007/BF01043525

Lorenz, V. C. et Yaffee, R. A. (1989). Pathological gamblers and their spouses: Problems in interaction. *Journal of Gambling Behavior*, *5*, 113–126. doi: 10.1007/BF01019758

Makarchuk, K., Hodgins, D. C. et Peden, N. (2002). Development of a brief intervention for concerned significant others of problem gamblers. *Addictive Disorders & Their Treatment*, *1*, 126–134. doi: 10.1097/00132576-200211000-00003

Ministère de la Sécurité publique. (2010). *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec, Direction de la prévention et du soutien. Repéré sur le site : <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Morasco, B. J., Weinstock, J., Ledgerwood, D. M., et Petry, N. M. (2007). Psychological factors that promote and inhibit pathological gambling. *Cognitive and Behavioral Practice*, *14*, 208–217. doi: 10.1016/j.cbpra.2006.02.005

Muelleman, R. L., DenOtter, T., Wadman, M.C., Tran, T. P. et Anderson, J. (2002). Problem gambling in the partner of the emergency department patient as a risk factor for intimate partner violence. *The Journal of Emergency Medicine*, *23*, 307–312. doi: 10.1016/S0736-4679(02)00543-7

Nicholls, T. L. et Hamel, J. (2015). Intimate partner violence. Dans, B. L. Cutler et P.A. Zapf (dir.), *APA handbooks of forensic psychology, Vol. 1: Individual and situational influences in criminal and civil contexts* (p. 381–422). doi: <http://dx.doi.org/10.1037/14461-000>

Organisation mondiale de la santé. (2003). *Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Genève, Suisse : Groupe Santé familiale et communautaire, Département Genre et santé de la femme.

Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M. et Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*. Montréal, Québec : Institut de la Statistique du Québec.

Schwartz, M.D. (2000). Methodological issues in the use of survey data for measuring and characterizing violence against women. *Violence Against Women*, *6*, 815–838. doi: 10.1177/10778010022182164

Shaffer, H. J., Hall, M. N. et Vander Bilt, J. (1999). Estimating the prevalence of disordered gambling behaviour in the United States and Canada: A research synthesis. *American Journal of Public Health*, 89, 1369–1376. doi: 10.2105/AJPH.89.9.1369

Steel, Z. et Blaszczynski, A. (1998). Impulsivity, personality disorders and pathological gambling severity. *Addiction*, 93, 895–905. doi: 10.1046/j.1360-0443.1998.93689511.x

Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarman, D. B. (1996). The revised conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues*, 17, 283–316. doi: 10.1177/019251396017003001

Tepperman, L., Korn, D. et Lynn, M. (2006). *At home with gambling: An exploratory study* (Rapport final présenté à l'Ontario Problem Gambling Research Center). Repéré à l'adresse: http://www.opgrc.org/sites/default/files/Tepperman%20et%20al%282001%29At_home_with_gambling.pdf

Trudel, G., Poirier-Arbour, A., Harvey, P., Boyer, R., Villeneuve, V., Anderson, A. et Ouellette-Ngocsoeng, M. (2008). *Couple et jeu de hasard* (rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture). Montréal, Québec : Université de Québec à Montréal.

Weston, R., Temple, J. R. et Marshall, L. L. (2005). Gender symmetry and asymmetry in violent relationships: Patterns of mutuality among racially diverse women. *Sex Roles*, 53, 553–571. doi: 10.1007/s11199-005-7142-8

WHO ASSIST Working Group. (2002). The alcohol, smoking and substance involvement screening test (ASSIST): Development, reliability and feasibility. *Addiction*, 97, 1183–1194. doi: 10.1046/j.1360-0443.2002.00185.x

Wiebe, J., Single, E. et Falkowski-Ham, A. (2003). Exploring the evolution of problem gambling: A one year follow-up study. Toronto, Ontario : Responsible Gambling Council et Canadian Centre on Substance Abuse.

Manuscript history: Manuscrit soumis le 14 août, 2013 et accepté le 12 mai, 2015. Cet article a fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Toutes les adresses URL étaient actives au moment de la soumission.

Correspondance: Annie Goulet, Ph. D., Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, Université Laval, Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 1338, 2325, rue des Bibliothèques, Québec Québec, G1V 0A6. Téléphone: 1-418-656-2131 #4518. Courriel: Annie.Goulet@psy.ulaval.ca

Conflit d'intérêts : Aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Approbation éthique : Un certificat de conformité éthique a été décerné par l'un des comités sectoriels d'éthique à la recherche de l'Université Laval, le Comité en psychologie et en sciences de l'éducation en 2008. Il porte le numéro 2008-283 R-1.

Sources de financement : Le projet a été réalisé grâce au financement du Fonds sur la prévention et le traitement du jeu de la Fondation de l'Université Laval. Lors de la réalisation de la recherche, Annie Goulet, alors étudiante au doctorat en psychologie (recherche et intervention), était récipiendaire d'une bourse du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC) pour une durée de deux ans et d'une bourse de rédaction du Centre de réadaptation en dépendances de Montréal – Institut universitaire sur les dépendances.

Collaborateurs: AG a été impliquée dans l'élaboration du protocole de recherche, le recrutement, la cueillette de données, l'analyse de données, l'écriture et la révision du manuscrit pour publication. IG a contribué à l'élaboration du protocole, à l'analyse de données, à l'écriture et à la révision du manuscrit pour publication.

Annie Goulet, Ph. D., est professionnelle de recherche au Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval. Elle s'intéresse à plusieurs aspects de la problématique des jeux de hasard et d'argent, notamment aux conséquences des problèmes de jeu sur les relations de couple et aux programmes de prévention du jeu auprès d'enfants et d'adolescents.

Isabelle Giroux, Ph. D., est professeure agrégée à l'École de psychologie de l'Université Laval, directrice du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu et chercheure responsable de l'équipe de recherche GRIF-Jeu. Elle possède plus de 15 années d'expérience en recherche sur les jeux de hasard et d'argent et a étudié avec succès différents aspects du jeu, en menant à terme des études préventives, fondamentales et cliniques.